Union Départementale Solidaires 44 Loire-Atlantique

MACRON ET PENICAUD TIRENT SUR L'AMBULANCE !

Nantes, le 23 mars 2020

Alors qu'en cette période de crise sanitaire une partie de la population salariée peine encore à bénéficier des mesures de protection vitales, l'assemblée nationale a adopté dans la nuit du 21 au 22 mars la loi dite « d'urgence » dont la prescription tient plus du poison que de l'antidote. En effet s'il y a un mal que le gouvernement redoute plus que le Covid-19, c'est la « faillite généralisée » des entreprises, aux grands maux les grands remèdes pour endiguer l'effondrement du capital et la dépression patronale.

Cette loi vise donc à prodiguer des soins à l'économie française, en permettant*« à tout employeur d'imposer ou de modifier les dates d'une partie des congés payés »* (art17.III) : autrement dit, l'employeur pourra contraindre le ou la salarié.e à déposer une partie de ses jours de R.T.T, ou tout autre jour de repos, sur le temps du confinement et/ou quand il lui semblera le moment opportun, ceci en vue de retrouver la frénésie de l'économie de marché. Le ou la salarié.e sera contraint.ede passer ses journées de repos assigné.e à résidence de façon à ce qu'il ou elle soit opérationnel.le quand l'activité économique reprendra !

LES ARMES DU GOUVERNEMENT NE SONT PAS FAITES POUR LUTTER CONTRE LA CRISE SANITAITRE … MAIS POUR LUTTER CONTRE LA CRISE DU CAPITAL !

Ce n'est pas le seul acquis social qui sera amputé, l'article 7 de la réforme prévoit que le gouvernement, via ordonnances, pourra *« permettre aux entreprises […] de déroger aux règles d'ordre public et aux stipulations conventionnelles relatives à la durée du travail, au repos hebdomadaire et dominical*. ». En clair les 35h de travail hebdomadaire risquent également de se voir affectées d'un sérieux état « inflammatoire » par les employeurs : ces derniers pourront, après accord d'entreprise, amplifier le volume horaire de leurs employé.e.s jusqu'à 48 heures par semaine, maximum autorisé par l'Union Européenne. Macron revient là à l'esprit néolibéral des ordonnances Loi Travail de 2017 : ramener le principe de précaution au lien de subordination.

Mme Pénicaud a beau vouloir rassurer en certifiantque seuls certains secteurs sont concernés (une liste devrait être publiée par décret), ses allégations restent floues et nous sommes en droit de nous demander si ce dispositif ne pourrait pas s'étendre à toutes les entreprises du pays : il y a quelques jours la même ministre du travail marchait encore main dans la main avec le patron du Medef et prévoyait initialement dans sa loi de modifier les conditions d'obtention des jours de congés payés, voire de les réduire…

ATTENTION AU CHOC OPERATOIRE !

Cette loi d'urgence est un scalpel qui va trancher dans le vif les droits des travailleurs et travailleuses et ce, sans date de fin. Cette fameuse loi a une durée de validité non définie car Mme Pénicaud a refusé tous les amendements qui demandaient l'inscription d'une date butoir. Tant que le gouvernement estimera que le contribuable et les ouvrier.e.s doivent payer les conséquences économiques de cette crise sanitaire, cette loi resterait en vigueur !

Pour Solidaires 44 il apparait que sous couvert du contexte actuel, le gouvernement continue d'injecter aux acquis sociaux des lois létales. A ces mesures régressives Solidaires 44 revendique, pour tout de suite et pour plus tard :

- Le retrait des mesures régressives contenues dans la loi d'urgence qui portent atteintes aux droits du travail !
- Puisque la stratégie du confinement généralisée a été choisie : seules les productions « vitales » doivent être maintenues. Les syndicats, les réprésentant.es du personnel, ainsi que le contrôle et véto des travailleur.euses, deviennent une priorité pour éviter les dérives de certains employeurs qui se frotteront les mains de telles ordonnances !
- Interdiction des licenciements pendant la pandémie puis réduction du temps de travail pour l'avenir ! Car ce sont les précaires les 1ères victimes sociales de la crise sanitaire, la plupart se retrouvant sans renouvellement de contrats !
- **Hausse budgétaire conséquente et pérenne** pour tous les services publics dans les prochaines lois de finance et la revalorisation salariale de tous les personnels soignants, publics comme privé, maltraités depuis trop longtemps !
- Une relocalisation des productions et services, dans le respect du vivant et des mesures sanitaires et sociales !
- Quant à ce gouvernement qui va d'amateurisme en sournoiseries dans le seul but d'enrichir le capital, Solidaires 44 promet une riposte dès que la pandémie sera derrière nous !

NOS VIES VALENT PLUS QUE LEURS PROFITS !